

BOURSE ST-PIERRE-LAROCHELLE 2024

en intelligence artificielle appliquée à l'environnement

Doctorat

Créée en 2022 par la Famille Angèle St-Pierre et Hugo Larochelle, la Bourse St-Pierre-Larochelle vise à attirer un étudiant ou une étudiante au **Doctorat en informatique de l'Université de Montréal, avec comme domaine de spécialité l'apprentissage automatique**, qui voudra appliquer son expertise aux enjeux environnementaux et qui servira de bougie d'allumage au projet ambitieux d'Institut IA pour la planète.

Montant : 40 000 \$, renouvelable 2 fois*

Critères d'admissibilité

- Être inscrit ou inscrite à temps plein au Doctorat en informatique de l'Université de Montréal avec comme domaine de spécialité l'apprentissage automatique à l'automne 2024
- **Être inscrit ou inscrite au programme d'études de doctorat depuis 5 ans ou moins (ne pas être en prolongation d'études)**
- Avoir un projet de recherche appliqué à l'environnement pour répondre aux enjeux planétaires de réchauffement climatique et de perte de biodiversité
- Être supervisé ou supervisée conjointement par un professeur ou une professeure du Département de sciences biologiques ou de géographie (un atout)
- Avoir un dossier académique exceptionnel

Dossier de candidature

Le dossier (pièces 1 à 4) doit être transmis dans un seul fichier PDF dans l'ordre ci-dessous.

1. Lettre de présentation dans laquelle la candidate ou le candidat explique pourquoi elle ou il pense mériter cette bourse de prestige (maximum 500 mots). Cette lettre doit :
 - mettre en évidence l'aspect du projet lié à l'intelligence artificielle en environnement pour répondre aux enjeux planétaires de réchauffement climatique et de perte de biodiversité;
 - préciser où la personne se situe dans le déroulement de ses études de doctorat (nombre de trimestres de scolarité, étapes franchies) et présenter son calendrier de travail;
 - faire mention des réalisations qui témoignent d'aptitudes et de compétences liées à son projet de recherche;
 - en plus des expériences en lien direct avec son domaine d'études et de recherche, la personne qui postule peut mentionner des réalisations significatives dans d'autres domaines (sport, arts, engagement communautaire, etc.) et faire valoir en quoi ces réalisations en font une ou un récipiendaire de choix pour la bourse.
2. Description du projet de recherche incluant un aperçu de l'objet d'étude, des objectifs, de la problématique et de la méthodologie (maximum 750 mots)
3. CV académique précisant les formations suivies de même que les prix et bourses obtenus et les expériences de travail pertinentes
4. Relevés de notes universitaires (1^{er} et 2^e cycles) **incluant le relevé le plus récent jusqu'à l'été 2024** :
 - études effectuées à l'Université de Montréal (relevé non officiel tiré de votre Centre étudiant, disponible pour l'été à compter du 29 août 2024);
 - études effectuées ailleurs; copie de vos relevés officiels (comme ceux téléversés à votre dossier d'admission).
5. Lettre ou courriel de recommandation de la directrice ou du directeur de recherche, préférablement en français (maximum 500 mots). **Cette personne devra transmettre séparément sa recommandation par courriel à bourses-fas-dir@fas.umontreal.ca en mentionnant en objet Nom de l'étudiant_e BourseStPierreLarochelle. Le message doit provenir de l'adresse de courriel universitaire de la personne répondante**

Date limite et envoi du dossier	
Prolongation jusqu'au 27 octobre 2024 à 23 h 59 par courriel à bourses-fas-dir@fas.umontreal.ca <i>Un accusé de réception sera transmis. Si ce n'est pas le cas après 72 heures, veuillez faire un suivi à cette même adresse courriel. Aucun dossier ne sera accepté après cette échéance.</i>	
Renseignements	bourses-fas-dir@fas.umontreal.ca
Annonce des résultats	Au cours de l'automne 2024. Inscription valide requise pour versement de la bourse.

* La bourse est renouvelable deux fois (40 000 \$ x 3) à condition de conserver un excellent dossier académique, de maintenir son inscription à l'Université dans son programme d'origine et que le projet de recherche demeure en apprentissage automatique appliqué aux enjeux environnementaux. Les renouvellements seront ajustés en fonction du parcours (de 0 jusqu'à 2 au maximum). Par exemple, pour un étudiant ou une étudiante en cinquième année, il y aura octroi d'une bourse de 40 000 \$ et aucun renouvellement possible.